Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260315-D_2026_TAB_PRO-DE

COMMUNE : ERCE-EN-LAMEE

Membre de (1) : BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par "BERTIN Isabelle"	BERTIN Isabelle	BERTIN Isabelle
Liste conduite par "BERTIN Isabelle"	MESLIN Kevin	MESLIN Kevin
Liste conduite par " "	RABANNE Myriam	
Liste conduite par " "	EON Christophe	
Liste conduite par " "	THEPAUT Isabelle	
Liste conduite par " "	JACOB Erwan	
Liste conduite par " "	BOULIGAND Laëtitia	
Liste conduite par " "	ROULLEAUX Adrien	
Liste conduite par " "	LEGRELGEOIS Célia	
Liste conduite par " "	DELEPINE Didier	
Liste conduite par " "	OBIN Gwendoline	
Liste conduite par " "	MERCIER Hervé	
Liste conduite par " "	DEBOISE Elise	
Liste conduite par " "	RIVERON Eluhan	
Liste conduite par " "	BRUNEL Jennifer	
Liste conduite par " "	CONSTANTIN Gilles	
Liste conduite par ANDRE Alice	ANDRE Alice	
Liste conduite par " "	MARNEUR Mathias	
Liste conduite par " "	LE GALLOU Claire	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Erce en Lamée, le 15 mars 2026

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.